

POURQUOI CHOISIR LE SERVICE PUBLIC ?

Le service public rassemble tous ceux qui souhaitent agir pour le bien commun et contribuer aux grands défis de la France.

Au sein de chaque fonction publique (territoriale, hospitalière ou de l'État), vous aurez l'occasion de mettre votre talent au service des autres et de l'intérêt général.

Le service public c'est :

- protéger
- innover
- soigner
- enseigner
- accompagner et faire avancer la France



Toutes les informations sur [choisirleservicepublic.gouv.fr](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr)

OÙ TROUVER LES RENSEIGNEMENTS ?

- Sur les concours : www.fonction-publique.gouv.fr/score
- Sur l'apprentissage et les stages : www.pass.fonction-publique.gouv.fr
- Sur les offres d'emploi : www.place-emploi-public.gouv.fr
- Sur Talents du service public : www.fonction-publique.gouv.fr/prepas-talents
- Liens vers les réseaux sociaux de la DGAFP :

-  DGAFP
-  @dgafp
-  DGAFP
-  @fonctionpublique_gouv

 choisir le service public [.gouv.fr](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr)

Vous cherchez un métier d'action, d'audace et de sens ?

Découvrez les métiers de la fonction publique
[choisirleservicepublic.gouv.fr](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr)



UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS

Près de 700 métiers

Les métiers du service public sont bien plus nombreux qu'on ne l'imagine, au-delà des fonctions régaliennes bien identifiées (justice, police, ordre public et sécurité, diplomatie et affaires étrangères, défense, monnaie et finances).

De l'éducation, au logement en passant par l'environnement, la santé ou le numérique, les domaines d'intervention sont nombreux.

Exemples de métiers :

- psychologue ;
- data scientist ;
- chargé(e) de communication ;
- vétérinaire ;
- ingénieur(e) de l'environnement...

LES MODALITÉS D'ACCÈS

Pour nous rejoindre, les voies sont multiples et les concours pas obligatoires

Les concours pour devenir fonctionnaire. Il existe des concours pour tous les profils et presque tous les métiers du service public. Ces derniers se répartissent en 3 catégories hiérarchiques A, B et C, selon le niveau de responsabilité visé et le niveau de diplôme du candidat.

Le statut de contractuel. Dans le service public, il n'y a pas que des fonctionnaires. Des postes sont à pourvoir sous contrat : en CDD ou CDI, sans concours.

30 % des contractuels qui entrent dans le service public ont 25 ans ou moins !

Il est également possible d'être recruté sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C.

Le service public ouvre également grand ses portes aux stagiaires et apprentis. L'occasion de découvrir le service public de l'intérieur et de gagner en compétences rapidement dans un environnement de travail bienveillant.



CARRIÈRES ET FORMATION

Un employeur attentif

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du service public :

- accès à l'emploi ;
- accès aux postes à responsabilités ;
- réduction des écarts de salaire...

La formation professionnelle est au cœur des politiques des ressources humaines du service public. Encore plus dans un contexte de transformation de l'action publique, elle est un enjeu clé.

Les évolutions de carrière sont possibles. Les mobilités peuvent être :

- internes pour changer de poste au sein de la même administration ;
- externes pour découvrir une nouvelle administration ;
- en Europe et à l'international.